



# **AMENDEMENTS**

**1 à 24**

## **AU PROJET DE RECOMMANDATION**

sur les thèmes suivants:

- 1. Décentralisation et cohésion territoriale, économique et sociale: zones côtières et intérieures**
- 2. Vers un cadre financier euro-méditerranéen global pour le développement économique de la région**

# DECENTRALISATION ET COHESION TERRITORIALE, ECONOMIQUE ET SOCIALE: ZONES COTIERES ET INTERIEURES

## Amendement 1

Mme Inés Ayala Sender (Parlement européen)

### Paragraphe n°1 (a) (Nouveau)

*Projet de recommandation*

*Amendement*

***1 (a) Nouveau (avant l'article 1)  
Souhaite que l'Union pour la  
Méditerranée contribue par ses  
instruments de coopération à la  
consolidation de la démocratie et à une  
stabilité durable dans tous les pays du Sud  
de la Méditerranée et demande  
d'intensifier la coopération avec les  
partenaires méditerranéens (et la société  
civile) qui ont choisi la voie de la  
démocratisation et qui attendent de la part  
de l'Union Européenne un soutien,  
notamment financier, important;***

## Amendement 2

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID  
(Parlement européen)

### Paragraphe n°2

*Projet de recommandation*

*Amendement*

2. souligne que l'objectif central de la politique territoriale euro-méditerranéenne devrait reposer sur la création d'un espace démocratique et de prospérité partagée combinant cohésion sociale (par la coopération sociale, humaine et culturelle) et croissance économique, de sorte que les pays de l'UpM puissent pratiquer des échanges, investir et se développer de manière durable;

2. souligne que l'objectif central de la politique territoriale euro-méditerranéenne devrait reposer sur la création d'un espace démocratique et de prospérité partagée combinant cohésion sociale (par la coopération sociale, humaine et culturelle), ***cohésion territoriale*** et croissance économique, de sorte que les pays de l'UpM puissent pratiquer des échanges, investir et se développer de manière durable;

### **Amendement 3**

Mme Inés Ayala Sender (Parlement européen)

#### **Paragraphe n°3bis (Nouveau)**

*Projet de recommandation*

*Amendement*

#### **3bis (Nouveau)**

***Souligne le rôle important des autorités locales et régionales pour la promotion du développement des PME, appelle par conséquent les autorités nationales à renforcer les capacités financières et administratives des collectivités territoriales.***

### **Amendement 4**

M. Frank Boogaerts (Belgique)

#### **Paragraphe n°6 a**

*Projet de recommandation*

*Amendement*

6. souligne que les stratégies de cohésion territoriale adoptées par les États et les projets de coopération euro-méditerranéenne doivent privilégier une approche intégrée pour remédier aux déséquilibres et aux disparités économiques entre les régions qui compromettent les capacités de toute l'économie d'un pays, en ce compris:

a. des politiques en matière d'infrastructures de transport pour résoudre les problèmes liés à l'isolement et au manque d'accessibilité des régions intérieures ainsi que l'établissement d'un réseau euro-méditerranéen de transport intégré et multimodal afin de renforcer les échanges commerciaux entre l'UE et les partenaires méditerranéens et entre les partenaires eux-

6. souligne que les stratégies de cohésion territoriale adoptées par les États et les projets de coopération euro-méditerranéenne doivent privilégier une approche intégrée pour remédier aux déséquilibres et aux disparités économiques entre les régions qui compromettent les capacités de toute l'économie d'un pays, en ce compris:

a. des politiques en matière d'infrastructures de transport pour résoudre les problèmes liés à l'isolement et au manque d'accessibilité des régions intérieures ainsi que l'établissement d'un réseau euro-méditerranéen de transport intégré et multimodal afin de renforcer les échanges commerciaux entre l'UE et les partenaires méditerranéens et entre les partenaires eux-mêmes, comme le préconise la recommandation de

mêmes, comme le préconise la recommandation de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée sur les réseaux euro-méditerranéens de transport approuvée à Rome le 4 mars 2011,

(...)

l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée sur les réseaux euro-méditerranéens de transport approuvée à Rome le 4 mars 2011, *une attention spéciale devrait être accordée aux procédures douanières, plus particulièrement la simplification et l'harmonisation avec la politique et les règles douanières de l'UE;*

(...)

### **Amendement 5**

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID  
(Parlement européen)

#### **Paragraphe n°6b**

##### *Projet de recommandation*

6. souligne que les stratégies de cohésion territoriale adoptées par les États et les projets de coopération euro-méditerranéenne doivent privilégier une approche intégrée pour remédier aux déséquilibres et aux disparités économiques entre les régions qui compromettent les capacités de toute l'économie d'un pays, en ce compris:

(...)

- b. des programmes pilotes en faveur du développement agricole et rural et des programmes pilotes de développement régional, en tirant parti de la vaste expérience que l'UE a acquise dans ces domaines,

(...)

##### *Amendement*

6. souligne que les stratégies de cohésion territoriale adoptées par les États et les projets de coopération euro-méditerranéenne doivent privilégier une approche intégrée pour remédier aux déséquilibres et aux disparités économiques entre les régions qui compromettent les capacités de toute l'économie d'un pays, en ce compris:

(...)

- b. des programmes pilotes en faveur du développement agricole et rural et des programmes pilotes de développement régional, en tirant parti de la vaste expérience que l'UE a acquise dans ces domaines, *demande à ce titre une meilleure coordination et une meilleure synergie entre les programmes relevant du Fonds européen de développement*

*régional aux frontières  
externes de l'UE et ceux  
relevant de l'Instrument  
européen de Politique de  
Voisinage;*

(...)

## **Amendement 6**

Mme Inés Ayala Sender (Parlement européen)

### **Paragraphe n°6 c**

#### *Projet de recommandation*

6. souligne que les stratégies de cohésion territoriale adoptées par les États et les projets de coopération euro-méditerranéenne doivent privilégier une approche intégrée pour remédier aux déséquilibres et aux disparités économiques entre les régions qui compromettent les capacités de toute l'économie d'un pays, en ce compris:

(...)

c. des stratégies de développement urbain durable, dont l'aménagement urbain et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les secteurs du transport et de l'habitat,

(...)

#### *Amendement*

6. souligne que les stratégies de cohésion territoriale adoptées par les États et les projets de coopération euro-méditerranéenne doivent privilégier une approche intégrée pour remédier aux déséquilibres et aux disparités économiques entre les régions qui compromettent les capacités de toute l'économie d'un pays, en ce compris:

(...)

c. des stratégies de développement urbain durable, dont l'aménagement urbain, *les énergies renouvelables* et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les secteurs du transport et de l'habitat,

(...)

**Amendement 7**

Mme Inés Ayala Sender (Parlement européen)

**Paragraphe n°6c bis (Nouveau)**

*Projet de recommandation*

*Amendement*

**6c bis (Nouveau)**

***le changement climatique, avec un accent particulier sur le problème de la désertification;***

**Amendement 8**

Mme Inés Ayala Sender (Parlement européen)

**Paragraphe n°6d bis (Nouveau)**

*Projet de recommandation*

*Amendement*

**6d bis (Nouveau)**

***le rôle des petites et moyennes entreprises en Méditerranée;***

**Amendement 9**

Mme Inés Ayala Sender (Parlement européen)

**Paragraphe n°6e bis (Nouveau)**

*Projet de recommandation*

*Amendement*

**6e bis (Nouveau)**

***l'héritage culturel, notamment sous l'angle du rôle des jeunes dans la préservation et la valorisation du patrimoine culturel local;***

## Amendement 10

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID  
(Parlement européen)

### Paragraphe n°8

#### *Projet de recommandation*

8. invite l'Union pour la Méditerranée à mieux intégrer la dimension territoriale des relations euro-méditerranéennes dans ses priorités et demande à son secrétariat d'échanger les meilleures pratiques dans la région en collaborant avec la Commission européenne et d'autres institutions (dont la Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement), par exemple par l'ouverture d'un portail web euro-méditerranéen ou d'une base de données sur la cohésion territoriale;

#### *Amendement*

8. invite l'Union pour la Méditerranée à mieux intégrer la dimension territoriale des relations euro-méditerranéennes dans ses priorités et demande à son secrétariat ***de mieux coordonner les initiatives de l'UpM avec les programmes européens existants et*** d'échanger les meilleures pratiques dans la région en collaborant avec la Commission européenne et d'autres institutions (dont la Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement), par exemple par l'ouverture d'un portail web euro-méditerranéen ou d'une base de données sur la cohésion territoriale;

## Amendement 11

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID  
(Parlement européen)

### Paragraphe n°9

#### *Projet de recommandation*

9. conseille vivement les pays de l'UpM à admettre que les politiques de cohésion territoriale impliquent un processus plus décentralisé et une régionalisation des politiques nationales qui tiennent compte du rôle des régions pour garantir la réussite des réformes sociales et économiques;

#### *Amendement*

9. conseille vivement les pays de l'UpM à admettre que les politiques de cohésion territoriale impliquent un processus plus décentralisé et une régionalisation des politiques nationales qui tiennent compte du rôle des régions pour garantir la réussite des réformes sociales et économiques; ***souligne notamment l'importance du volet CBC de la politique de voisinage, qui permet cette coopération décentralisée et partenariale entre autorités locales et régionales autour de la méditerranée, et***

*estime que la part de 5% allouée aux programmes CBC dans la nouvelle période de programmation devrait être renforcée.*

### **Amendement 12**

Mme Inés Ayala Sender (Parlement européen)

#### **Paragraphe n°9bis (Nouveau)**

*Projet de recommandation*

*Amendement*

#### **9 bis (Nouveau)**

*Demande une mobilisation et une responsabilisation de tout le niveau de la société afin que la décentralisation puisse contribuer au développement de tous les territoires de manière démocratique, en impliquant les populations dans la gestion de leurs propres affaires, améliorer les relations entre l'Etat et le citoyen et permettre de donner une impulsion à la cohésion économique, sociale et territoriale;*

## **VERS UN CADRE FINANCIER EURO-MEDITERRANEEN GLOBAL POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION**

### **Amendement 13**

Mme Rodi Kratsa-Tsagaropoulou (Parlement européen)

#### **Considérant A**

*Projet de recommandation*

*Amendement*

A. Considérant que le cadre financier euro-méditerranéen global pour le développement économique de la région doit être vu comme l'ensemble des organismes, structures et mécanismes bilatéraux ou multilatéraux, publics ou privés participant au financement du développement économique et au soutien à l'investissement, et qu'il a pour ambition de

A. Considérant que le cadre financier euro-méditerranéen global pour le développement économique de la région doit être vu comme l'ensemble des organismes, structures et mécanismes bilatéraux ou multilatéraux, publics ou privés participant au financement du développement économique et au soutien à l'investissement, et qu'il a pour ambition de



travailler concomitamment pour la lutte contre la pauvreté, l'analphabétisation et le chômage, pour l'amélioration des conditions de vie, pour le développement des services publics, pour la construction d'infrastructures, notamment pour l'eau, le transport et l'énergie, pour le soutien à l'entrepreneuriat et pour l'implication de la société civile;

travailler concomitamment pour la lutte contre la pauvreté, l'analphabétisation et le chômage, pour l'amélioration des conditions de vie, *et des performances professionnelles*, pour le développement des services publics, pour la construction d'infrastructures, notamment pour l'eau, le transport et l'énergie, pour le soutien à l'entrepreneuriat et pour l'implication de la société civile;

#### **Amendement 14**

Mme Rodi Kratsa-Tsagaropoulou (Parlement européen)

#### **Considérant A bis (Nouveau)**

*Projet de recommandation*

*Amendement*

*A bis. Considérant que l'Union européenne a augmenté le niveau des fonds alloués aux pays partenaires méditerranéens pour faire place aux besoins issus du Printemps Arabes et aux conséquences de la crise économique;*

#### **Amendement 15**

Mme Rodi Kratsa-Tsagaropoulou (Parlement européen)

#### **Considérant B**

*Projet de recommandation*

*Amendement*

B. Considérant que la crise financière, économique et sociale actuelle est une crise mondiale, qu'elle a considérablement fragilisé les économies de la région euro-méditerranéenne, qu'elle a mis en évidence le besoin d'une solidarité et d'une coopération renforcées afin d'apporter une réponse globale et efficace propre à atténuer les effets de cette crise et d'arriver à une croissance économique soutenable et bénéficiant à tous; qu'à cette fin il est urgent de corriger les limites et les

B. Considérant que la crise financière, économique et sociale actuelle est une crise mondiale, qu'elle a considérablement fragilisé les économies *et les sociétés* de la région euro-méditerranéenne, qu'elle a mis en évidence le besoin d'une solidarité et d'une coopération renforcées afin d'apporter une réponse globale et efficace propre à atténuer les effets de cette crise et d'arriver à une croissance économique soutenable et bénéficiant à tous; qu'à cette fin il est urgent de corriger les limites et les

faiblesses du cadre financier en place, qui est caractérisé par des montants peu élevés, inéquitablement répartis, pas assez suivis et insuffisamment orientés vers les PME-PMI;

faiblesses du cadre financier en place, qui est caractérisé par des montants peu élevés, inéquitablement répartis, pas assez suivis et insuffisamment orientés vers les PME-PMI *et la création d'emplois*;

#### **Amendement 16**

Mme Rodi Kratsa-Tsagaropoulou (Parlement européen)

#### **Considérant C (Nouveau)**

*Projet de recommandation*

*Amendement*

*C (Nouveau). Considérant que la Banque européenne d'investissement (BEI) peut désormais allouer à la région euro-méditerranéenne, outre la somme de 4 milliards € mise à disposition avant le Printemps Arabe, des prêts supplémentaires jusqu'à 1 milliard € et que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) est fixé à étendre sa couverture géographique afin d'inclure le voisinage Sud et de fournir annuellement jusqu'à 2,5 milliards € à l'investissement du secteur public et privé pour soutenir la création et l'expansion des entreprises et le financement des infrastructures;*

#### **Amendement 17**

Mme Inés Ayala Sender (Parlement européen)

#### **Paragraphe n°1bis (Nouveau)**

*Projet de recommandation*

*Amendement*

*1 bis (Nouveau)  
Constata que la crise économique et financière a fortement touché les citoyens, les acteurs économiques et les collectivités locales et régionales de tous les pays et considère par conséquent essentiel de mettre en œuvre des mesures de création d'emploi, d'approfondir les relations commerciales euro-méditerranéennes et*

*de promouvoir l'innovation et la cohésion sociale; rappelle à cet effet que ces priorités sont associées aux marchés locaux et aux opportunités qu'offrent les territoires de la région méditerranéenne.*

### **Amendement 18**

Mme Rodi Kratsa-Tsagaropoulou (Parlement européen)

#### **Paragraphe n°2 bis a (Nouveau)**

*Projet de recommandation*

*Amendement*

#### **2 bis a (Nouveau)**

*Invite à l'étude de toutes les conditions et perspectives pour la création d'une banque euro-méditerranéenne d'investissement*

### **Amendement 19**

Mme Inés Ayala Sender (Parlement européen)

#### **Paragraphe n°2 bis b (Nouveau)**

*Projet de recommandation*

*Amendement*

#### **2 bis b (Nouveau)**

*Encourage la création d'une Banque d'Investissement Euro-méditerranéenne visant à soutenir les pays de la côte Sud dans leurs efforts de réforme qui devrait prévoir des financements spécifiques pour soutenir la décentralisation et les gouvernements locaux et régionaux.*

### **Amendement 20**

Mme Rodi Kratsa-Tsagaropoulou (Parlement européen)

#### **Paragraphe n°3**

*Projet de recommandation*

*Amendement*

3. Déploie que la région euro-méditerranéenne souffre d'un manque de

3. Déploie que la région euro-méditerranéenne souffre d'un manque de

confiance de la part des investisseurs; rappelle que le rétablissement de la confiance suppose une amélioration de l'environnement économique et juridique par le biais de réformes structurelles d'envergure pour consolider le secteur privé et renforcer l'attractivité de la région; salue à ce titre le soutien de l'Union européenne et des membres du G8 au réveil arabe, particulièrement à travers le Partenariat de Deauville, destiné à accompagner durablement la transition politique et la transition économique de la rive Sud de la Méditerranée; demande néanmoins une clarification de la nature et des objectifs du Partenariat de Deauville; insiste sur l'importance de renforcer la confiance en avançant sur les projets concrets et structurants, tels que ceux de l'Union pour la Méditerranée, afin d'enclencher une dynamique positive; se félicite des projets déjà lancés en la matière; regrette néanmoins que la lenteur de leur mise en œuvre opérationnelle, particulièrement concernant l'Initiative méditerranéenne de développement des affaires; salue également l'action très positive de la Facilité Euro-méditerranéenne pour l'Investissement et le Partenariat (FEMIP) de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), visant depuis plus d'une décennie à soutenir le développement du secteur privé dans le Maghreb et le Mashrek; appelle la BEI à y maintenir des volumes de prêts et de participations suffisants pour répondre aux besoins majeurs de création de nouveaux emplois, par le soutien de la microfinance et des PME et le financement des infrastructures ; appelle aussi à une promotion active par la BEI de ses projets, y compris sous forme de partenariats publics-privés, auprès d'autres institutions de développement et de financement internationales, mais aussi régionales et les pays du Golfe, pourrait contribuer à combler ces manques de financement et soutenir concrètement le Partenariat de

confiance de la part des investisseurs; rappelle que le rétablissement de la confiance suppose une amélioration de l'environnement économique et juridique par le biais de réformes structurelles d'envergure, *permettant d'assurer la bonne gouvernance, la transparence e et l'application des lois* pour consolider le secteur privé, *l'ouverture des marchés publics* et renforcer l'attractivité de la région; salue à ce titre le soutien de l'Union européenne et des membres du G8 au réveil arabe, particulièrement à travers le Partenariat de Deauville, destiné à accompagner durablement la transition politique et la transition économique de la rive Sud de la Méditerranée; demande néanmoins une clarification de la nature et des objectifs du Partenariat de Deauville; insiste sur l'importance de renforcer la confiance en avançant sur les projets concrets et structurants, tels que ceux de l'Union pour la Méditerranée, afin d'enclencher une dynamique positive; se félicite des projets déjà lancés en la matière; regrette néanmoins que la lenteur de leur mise en œuvre opérationnelle, particulièrement concernant l'Initiative méditerranéenne de développement des affaires; salue également l'action très positive de la Facilité Euro-méditerranéenne pour l'Investissement et le Partenariat (FEMIP) de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), visant depuis plus d'une décennie à soutenir le développement du secteur privé dans le Maghreb et le Mashrek; appelle la BEI à y maintenir des volumes de prêts et de participations suffisants pour répondre aux besoins majeurs de création de nouveaux emplois, par le soutien de la microfinance et des PME et le financement des infrastructures ; appelle aussi à une promotion active par la BEI de ses projets, y compris sous forme de partenariats publics-privés, auprès d'autres institutions de développement et de financement internationales, mais aussi régionales et les

Deauville; salue également l'extension des activités de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement à la rive Sud de la Méditerranée; appelle plus globalement au renforcement des moyens de tous les acteurs qui participent au développement économique de la région;

pays du Golfe, pourrait contribuer à combler ces manques de financement et soutenir concrètement le Partenariat de Deauville; salue également l'extension des activités de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement à la rive Sud de la Méditerranée; appelle plus globalement au renforcement des moyens de tous les acteurs qui participent au développement économique de la région;

### **Amendement 21**

Mr Ali Ercoşkun (Turquie)

#### **Paragraphe n°3**

##### *Projet de recommandation*

3. Déplore que la région euro-méditerranéenne souffre d'un manque de confiance de la part des investisseurs; rappelle que le rétablissement de la confiance suppose une amélioration de l'environnement économique et juridique par le biais de réformes structurelles d'envergure pour consolider le secteur privé et renforcer l'attractivité de la région; salue à ce titre le soutien de l'Union européenne et des membres du G8 au réveil arabe, particulièrement à travers le Partenariat de Deauville, destiné à accompagner durablement la transition politique et la transition économique de la rive Sud de la Méditerranée; demande néanmoins une clarification de la nature et des objectifs du Partenariat de Deauville; insiste sur l'importance de renforcer la confiance en avançant sur les projets concrets et structurants, tels que ceux de l'Union pour la Méditerranée, afin d'enclencher une dynamique positive; se félicite des projets déjà lancés en la matière; regrette néanmoins que la lenteur de leur mise en œuvre opérationnelle, particulièrement concernant l'Initiative méditerranéenne de développement des affaires; salue également l'action très

##### *Amendement*

3. Déplore que la région euro-méditerranéenne souffre d'un manque de confiance de la part des investisseurs; rappelle que le rétablissement de la confiance suppose une amélioration de l'environnement économique et juridique par le biais de réformes structurelles d'envergure pour consolider le secteur privé et renforcer l'attractivité de la région; salue à ce titre le soutien de l'Union européenne, **la Turquie** et des membres du G8 au réveil arabe, particulièrement à travers le Partenariat de Deauville, destiné à accompagner durablement la transition politique et la transition économique de la rive Sud de la Méditerranée; demande néanmoins une clarification de la nature et des objectifs du Partenariat de Deauville; insiste sur l'importance de renforcer la confiance en avançant sur les projets concrets et structurants, tels que ceux de l'Union pour la Méditerranée, afin d'enclencher une dynamique positive; se félicite des projets déjà lancés en la matière; regrette néanmoins que la lenteur de leur mise en œuvre opérationnelle, particulièrement concernant l'Initiative méditerranéenne de développement des affaires; salue également l'action très

positive de la Facilité Euro-méditerranéenne pour l'Investissement et le Partenariat (FEMIP) de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), visant depuis plus d'une décennie à soutenir le développement du secteur privé dans le Maghreb et le Mashrek; appelle la BEI à y maintenir des volumes de prêts et de participations suffisants pour répondre aux besoins majeurs de création de nouveaux emplois, par le soutien de la microfinance et des PME et le financement des infrastructures ; appelle aussi à une promotion active par la BEI de ses projets, y compris sous forme de partenariats publics-privés, auprès d'autres institutions de développement et de financement internationales, mais aussi régionales et les pays du Golfe, pourrait contribuer à combler ces manques de financement et soutenir concrètement le Partenariat de Deauville; salue également l'extension des activités de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement à la rive Sud de la Méditerranée; appelle plus globalement au renforcement des moyens de tous les acteurs qui participent au développement économique de la région;

#### **Amendement 22**

M. Frank Boogaerts (Belgique)

#### **Paragraphe n°4**

##### *Projet de recommandation*

4. Appelle de ses vœux l'optimisation et la mutualisation des structures et instruments existants consacrés au développement économique de la région, condition *sine qua none* pour la mise en place d'un cadre financier pertinent et efficace; estime qu'il faut renforcer la complémentarité entre les financements bilatéraux et les financements multilatéraux; souligne que le tissu économique de la région est essentiellement composé de PME-PMI et que le microcrédit apparaît comme la

positive de la Facilité Euro-méditerranéenne pour l'Investissement et le Partenariat (FEMIP) de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), visant depuis plus d'une décennie à soutenir le développement du secteur privé dans le Maghreb et le Mashrek; appelle la BEI à y maintenir des volumes de prêts et de participations suffisants pour répondre aux besoins majeurs de création de nouveaux emplois, par le soutien de la microfinance et des PME et le financement des infrastructures ; appelle aussi à une promotion active par la BEI de ses projets, y compris sous forme de partenariats publics-privés, auprès d'autres institutions de développement et de financement internationales, mais aussi régionales et les pays du Golfe, pourrait contribuer à combler ces manques de financement et soutenir concrètement le Partenariat de Deauville; salue également l'extension des activités de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement à la rive Sud de la Méditerranée; appelle plus globalement au renforcement des moyens de tous les acteurs qui participent au développement économique de la région

##### *Amendement*

4. Appelle de ses vœux l'optimisation et la mutualisation des structures et instruments existants consacrés au développement économique de la région, condition *sine qua none* pour la mise en place d'un cadre financier pertinent et efficace; estime qu'il faut renforcer la complémentarité entre les financements bilatéraux et les financements multilatéraux; souligne que le tissu économique de la région est essentiellement composé de PME-PMI et que le microcrédit apparaît comme la

forme de financement la mieux adaptée; appelle à ce titre l'élargissement des offres et de l'accès au microcrédit; soutient le développement des financements et des projets reposant sur des partenariats public-privé; est d'avis que les financements consacrés au développement économique doivent:

- être garantis contre les risques inhérents aux activités de prêts;
- faire l'objet de diminution des contraintes administratives pour faciliter leur déploiement
- répondre à des priorités et des objectifs préalablement fixés;
- être accordés si des critères d'éligibilité sont respectés, notamment l'engagement de réformes pour renforcer la démocratie, l'état de droit et les libertés fondamentales, ou encore l'implication de la société civile;
- respecter les principes de coresponsabilité, de cogestion et de co-appropriation;
- faire l'objet d'un suivi dans leur utilisation;
- être mis au service de la population, de ses besoins et de ses attentes;

forme de financement la mieux adaptée; appelle à ce titre l'élargissement des offres et de l'accès au microcrédit; soutient le développement des financements et des projets reposant sur des partenariats public-privé; est d'avis que les financements consacrés au développement économique doivent:

- être garantis contre les risques inhérents aux activités de prêts;
- faire l'objet de diminution des contraintes administratives pour faciliter leur déploiement
- répondre à des priorités et des objectifs préalablement fixés;
- être accordés si des critères d'éligibilité sont respectés, notamment l'engagement de réformes pour renforcer la démocratie, l'état de droit et les libertés fondamentales ***avec une attention particulière pour les droits des femmes, l'élimination des discriminations et une société civile libre***;
- respecter les principes de coresponsabilité, de cogestion et de co-appropriation;
- faire l'objet d'un suivi dans leur utilisation;
- être mis au service de la population, de ses besoins et de ses attentes;

### **Amendement 23**

Mme Rodi Kratsa-Tsagaropoulou (Parlement européen)

#### **Paragraphe n°4**

##### *Projet de recommandation*

4. Appelle de ses vœux l'optimisation et la mutualisation des structures et instruments existants consacrés au développement économique de la région, condition *sine qua none* pour la mise en place d'un cadre financier pertinent et efficace; estime qu'il faut renforcer la complémentarité entre les

##### *Amendement*

4. Appelle de ses vœux l'optimisation et la mutualisation des structures et instruments existants consacrés au développement économique de la région, condition *sine qua none* pour la mise en place d'un cadre financier pertinent et efficace; estime qu'il faut renforcer la complémentarité entre les

financements bilatéraux et les financements multilatéraux; souligne que le tissu économique de la région est essentiellement composé de PME-PMI et que le microcrédit apparaît comme la forme de financement la mieux adaptée; appelle à ce titre l'élargissement des offres et de l'accès au microcrédit; soutient le développement des financements et des projets reposant sur des partenariats public-privé; est d'avis que les financements consacrés au développement économique doivent:

- être garantis contre les risques inhérents aux activités de prêts;
- faire l'objet de diminution des contraintes administratives pour faciliter leur déploiement
- répondre à des priorités et des objectifs préalablement fixés;
- être accordés si des critères d'éligibilité sont respectés, notamment l'engagement de réformes pour renforcer la démocratie, l'état de droit et les libertés fondamentales, ou encore l'implication de la société civile;
- respecter les principes de coresponsabilité, de cogestion et de co-appropriation;
- faire l'objet d'un suivi dans leur utilisation;
- être mis au service de la population, de ses besoins et de ses attentes;

financements bilatéraux et les financements multilatéraux; souligne que le tissu économique de la région est essentiellement composé de PME-PMI et que le microcrédit apparaît comme la forme de financement la mieux adaptée; appelle à ce titre l'élargissement des offres et de l'accès au microcrédit; soutient le développement des financements et des projets reposant sur des partenariats public-privé; est d'avis que les financements consacrés au développement économique doivent:

- être garantis contre les risques inhérents aux activités de prêts;
- faire l'objet de diminution des contraintes administratives pour faciliter leur déploiement
- répondre à des priorités et des objectifs préalablement fixés;
- être accordés si des critères d'éligibilité sont respectés, notamment l'engagement de réformes pour renforcer la démocratie, l'état de droit et les libertés fondamentales, ou encore l'implication de la société civile;
- respecter les principes de coresponsabilité, de cogestion et de co-appropriation;
- faire l'objet d'un suivi dans leur utilisation;
- être mis au service de la population, de ses besoins et de ses attentes;

*A cette fin, les rôles des Parlements et de la société civile sont essentiels.*

#### **Amendement 24**

Mme Rodi Kratsa-Tsagaropoulou (Parlement européen)

#### **Paragraphe n°4bis (Nouveau)**

*Projet de recommandation*

*Amendement*

#### **4 bis (Nouveau)**

*Appelle de ses vœux des initiatives des deux côtés de la Méditerranée visant à valoriser le potentiel des hommes et des*



*femmes, sans discrimination, promouvoir  
l'éducation et la formation  
professionnelle correspondant aux  
exigences des marchés modernes,  
promouvoir ainsi les échanges, le partage  
de compétences ainsi que la mobilité des  
étudiants, des travailleurs et des  
entrepreneurs;*